



Réparation à la charge de qui?

Par **maore**, le **20/02/2013** à **19:54**

Bonjour, locataires depuis 5 mois dans une maison un problème de réparation se présente à nous. vanne de la pompe de la piscine qui fonctionne mal donc fuite. Le « pisciniste » vient et diagnostique de l'usure. On appelle le propriétaire qui nous dit qu'il a changé la pièce il y a cinq mois bon comme par hasard pas par le « pisciniste » habituel qui s'occupe de tout et qui a parler d'usure mais par un autre. Le propriétaire doit nous fournir une facture depuis quelques jours et toujours rien. Si il nous fournit une facture devons nous pour autant payer car n'est ce pas l'entreprise engagée qui peut avoir mal réparé sachant que de notre côté nous avons touché à la valve qu'une vingtaine de fois maximum pour des rinçages disons trois fois par mois. Devons nous payer? Attendre? Essayer d'avoir un autre diagnostic sur l'état réel de la pièce? Faire marcher la garantie?